

ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE DE LA  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes,  
des Départements et des Régions,

Vu l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la procédure d'appel d'offres ouverte pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et  
de gaz naturel et services associés, lot 6 - Gaz naturel,

Vu la procédure d'accord cadre à marché subséquent relative aux travaux d'électrification et  
équipements d'un montant supérieur à 200 000 €HT - 1710MSF - St Bonnet les Oules

ARRETE : 2022-04-15-02A

ARTICLE 1 : sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la  
Commission d'Appel d'Offres du 21 avril 2022 pour la procédure dont l'objet est visé ci-dessus :

- Mr Didier IMBERT, Directeur Général des Services du SIEL-TE Loire,
- Mr Christophe FERRAGNE, Directeur Adjoint du SIEL-Territoire d'Energie Loire,
- Mr Patrick MOUNIER, Responsable du service Transition Energétique au SIEL-TE Loire,
- Mr Gilbert VASSELON, Responsable du service Réseau Electrique et Eclairage au SIEL-TE Loire
- Mme Céline SERRAILLE, Gestionnaire marchés publics - Cellule Juridique au SIEL-TE Loire

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

Fait à Saint-Priest-En-Jarez, le 13 AVR. 2022

La Présidente du Syndicat

  
Mme Marie-Christine THIVANT